

Date: Niederurnen, décembre 2018

Objet: Réalisation Contrôle de l'installation

Les travaux listés ci-après doivent être réalisés exclusivement par des personnes formées à cet effet. En cas de doute, consultez les manuels d'utilisation des fabricants ou adressez-vous à un spécialiste.

Lors du contrôle des toitures, les points suivants doivent impérativement être respectés dans l'ordre listé:

1. Avant d'accéder au toit Integral 2, déconnecter l'installation et contrôler que le système PV est bien éteint.
Le cas échéant, mettre l'onduleur à l'arrêt sur les trois phases, à l'aide du disjoncteur ou – selon la configuration – de l'interrupteur du système et le sécuriser contre toute remise en marche.
2. Éteindre la partie CC du système PV à l'aide du disjoncteur CC de la boîte de raccordement du générateur ou de l'onduleur et sécuriser contre toute remise en marche.

Eternit (Schweiz) AG
CH-8867 Niederurnen
+41 55 617 11 11

Eternit (Suisse) SA
CH-1530 Payerne
+41 26 662 91 11

info@eternit.ch
www.eternit.ch

Member of the
Swisspearl Group

Disjoncteur CC onduleur Fronius



Disjoncteur CC onduleur SolarMax



Disjoncteur CC onduleur Kaco



3. Contrôle de toiture selon les directives SUVA

<https://www.suva.ch/fr-CH/materiel/liste-de-contrôle/petits-travaux-sur-les-toits-identification-des-dangers-et-plan-de-mesures-67018-f-13313-13312>

<https://www.suva.ch/fr-CH/materiel/documentation/energie-solaire-intervenir-en-toute-securite-sur-les-toits--montage-et-entretie-44095-f-42352-40954>

Pour monter sur le toit, porter des vêtements de protection adaptés et des chaussures bien isolantes à semelles antidérapantes.

Eternit (Schweiz) AG
CH-8867 Niederurnen
+41 55 617 11 11

Eternit (Suisse) SA
CH-1530 Payerne
+41 26 662 91 11

info@eternit.ch
www.eternit.ch

Member of the
Swisspearl Group

4. Contrôle visuel du module PV pour détecter tout bris de verre. Attention lors de l'accès au toit. Il est interdit de marcher sur les modules dont le verre est endommagé!



5. En cas de constatation d'un bris de verre, impérativement documenter (emplacement du module défectueux) et prendre des photos.

6. Soumettre le signalement de modules défectueux à l'adresse suivante: **www.eternit-sim.ch/client**

7. Attention! L'installation ne doit plus être mise en service avant réparation de tous les dommages.